

**REGION ADMINISTRATIVE DE BOKE**

**PREFECTURE DE BOKE**

N° 59-P/BOKE/019

**REPUBLIQUE DE GUINEE**

*Travail-Justice-Solidarité*

*Le préfet*

A

**Objet : organisation de la fête  
du 1<sup>er</sup> mai dans les unités  
syndicales**

Messieurs les responsables des centrales  
syndicales évoluant à Boké

Messieurs,

Dans le souci de la stabilité sociale, de la paix et de la quiétude recherchées par l'ensemble des citoyens de Boké d'une part, et considérées comme facteurs primordiaux de tout développement d'autre part, nous demandons à toutes les centrales syndicales d'organiser la fête du 1<sup>er</sup> mai dans les différentes unités de leur ressort.

Aussi, il est demandé à la CNTG-OUSSA, d'organiser la fête dans une des sous-préfectures où la centrale évolue.

Dans tous les cas, les cérémonies organisées au niveau de la Commune Urbaine sont interdites pour des raisons évoquées plus haut.

Vous en souhaitant bonne réception, je sais compter sur votre bonne compréhension.

**Boké, le 24 avril 2019**



**Aboubacar M'Bopp CAMARA**